

PROTOCOLE SANITAIRE LIÉ À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2021

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR

PREAMBULE

Dans le cadre de la réouverture progressive des établissements recevant du public et des activités regroupant du public, de nouvelles conditions sanitaires allégées s'appliquent à l'organisation de concours et de rassemblements.

A partir du 1^{er} juillet, la jauge de 65% de l'effectif prévu par la réglementation incendie des ERP passe à 100% et le plafond de 5000 personnes est supprimé (un plafond pouvant cependant être appliqué par les autorités locales).

Les **mesures barrières** doivent cependant être maintenues.

Pour des événements accueillant 1000 personnes ou plus, le pass sanitaire est obligatoire.

RAPPEL DES RÈGLES SANITAIRES :

- L'obligation générale du port du masque en extérieur est levée depuis le 17/06 mais reste obligatoire **lorsque les règles de distanciation ne peuvent s'appliquer** (files d'attente, lieux de rassemblements). Ainsi, dans les établissements de plein air, tels que les stades ou les tribunes, le masque n'est plus obligatoire à la seule condition que la distance de 2 mètres entre les groupes soit bien respectée.
- Le port du masque reste **obligatoire en intérieur** (tribunes, buvettes, manège).

RECOMMANDATIONS

• Générales

- Mettre à disposition des masques et gel hydroalcoolique pour les officiels de compétition et équipe organisatrice
- Afficher le panneau SHF concernant les mesures sanitaires et règles de distanciation physique dès l'entrée sur le site et sur tous les points importants (accueil, jury, paddock, sanitaires, douche des chevaux, boxes, restauration...)
- Prévoir un point d'eau extérieur avec savon et/ou un point de mise à disposition de gel hydroalcoolique sur les espaces de restauration, sanitaires et douche des chevaux
- Nettoyer/désinfecter régulièrement les sanitaires et espaces de restauration
- Privilégier les moyens de communication dématérialisés
- Condamner l'ensemble des lieux non indispensables à la compétition

- **Jury :**
 - Port du masque obligatoire en tribune de jury
 - Limiter les contacts avec le jury et les officiels de compétition en privilégiant l'envoi d'information par des moyens dématérialisés (exemple : changement d'épreuve, de cheval ou de cavalier)
 - Veiller au rappel et au respect des mesures sanitaires par les officiels de compétition par le biais d'annonces micro régulières sur la piste principale et au paddock

- **Paddock :**
 - Les commissaires au paddock devront veiller à limiter le nombre de chevaux présents au paddock simultanément.
 - Limiter l'accès aux aires d'échauffement aux chevaux, aux seuls compétiteurs, entraîneurs et soigneurs afin de respecter la distanciation physique.
 - Veiller au rappel et au respect des mesures sanitaires par les officiels de compétition par le biais d'annonces micro régulières sur la piste principale et au paddock.
 - Pour les chevaux au contrôle, pour tout ce qui est vaccination, privilégier l'envoi par le cavalier d'une copie du livret par des moyens dématérialisés afin de limiter les contacts. Pour la puce demander à l'organisateur d'envoyer la liste avec les numéros de puce.

- **Planning :**
 - Répartir les horaires de compétition pour réguler les flux de compétiteurs

- **Parking :**
 - Privilégier une distance entre les véhicules.

- **Restauration :**
 - Règles sanitaires afférentes à la restauration

- **Non-respect des règles**
 - L'organisateur et les officiels de compétition sont habilités à exclure du site de compétition toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires.
 - Les personnes exclues ne pourront prétendre à aucun remboursement.